

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 27 janvier 2016 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demandes de subventions pour la restauration du cadran sud de l'horloge et pour la calade de l'église Saint Claude
- Demandes de subventions pour la sécurisation dans la traversée des villages
- Demandes de subventions pour la restauration du four de Pra Premier
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire de l'école Emilie Carles
- Demandes de subventions pour l'équipement hivernal des véhicules
- Délégation de service public pour le gîte d'étape
- Convention avec le SyME05 pour le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale B 1003
- Classement des parcelles E 676, E 1154 et E 1155 dans le domaine public de la commune (parking de Pra Premier)

Val-des-Prés, le 22 janvier 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommée secrétaire de séance

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restauration du cadran sud de l'horloge et de la calade de l'église Saint Claude

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve les travaux de restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude, ainsi que les travaux de restauration de la calade sous le porche pour un montant total de 29.310 € HT.
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :29.310,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 11.724,00 €
 - subvention de la DRAC 40% :11.724,00 €
 - autofinancement de la commune 20% :5.862,00 €

Demande de subvention à la DRAC pour la restauration de la calade de l'église St Claude

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés
- approuve les travaux de restauration de la calade sous le porche de l'église Saint Claude pour un montant total de 20.820 € H.T.

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :20.820,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 8.328,00 €
 - subvention de la DRAC 40% :8.328,00 €
 - autofinancement de la commune 20% :4.164,00 €

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la sécurisation dans la traversée des villages

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la pose de feux tricolores comportementaux et de plateaux ralentisseurs pour sécuriser la route RD 994 G dans la traversée des villages, pour un coût total de 32.334,78 € H.T.,
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'une subvention,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :32.334,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 50% : 16.167,00 €
 - subvention du Conseil Régional 30% :9.700,20 €
 - autofinancement de la commune 20% :6.466,80 €

Demandes de subventions pour la restauration du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve les travaux de restauration du four communal de Pra Premier pour un montant de 73.278 € HT,
- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole, ainsi qu'auprès de Monsieur le Député des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :73.278,00 €
 - subvention du Conseil Régional :12.946,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 10.000,00 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole :12.000,00 €
 - réserve parlementaire de Monsieur le Député :6.500,00 €
 - autofinancement de la commune :31.832,00 €

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire de l'école

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le projet de voyage scolaire prévu du 10 au 12 mai 2016 à Montdauphin pour les enfants de l'école primaire Emilie Carles et s'engage à le financer à hauteur de 2.030€, soit plus de 50% du coût prévisionnel de 4.053 €,
- sollicite une subvention d'un montant de 20 € par élève, soit 760 € auprès du Conseil Départemental,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental.

Demandes de subventions pour l'équipement hivernal des véhicules

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de faire l'acquisition d'une lame papillon pour l'équipement hivernal de la chargeuse pour un montant de 9.500 € H.T.
- sollicite une subvention auprès de madame la sénatrice des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :9.500,00 €

- réserve parlementaire de Madame la sénatrice :3.000,00 €
- autofinancement de la commune :6.500,00 €

Délégation de service public pour le gîte d'étape

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'exploitation du gîte d'étape Le Duranceau, ainsi que du meublé du Foulon et en option du meublé situé au 3^{ème} étage de la maison commune à La Vachette, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2016, et pour un montant de rémunération du délégataire n'excédant pas 68.000 €.

Conventions pour le passage de canalisations souterraines sur la parcelle communale B 1003

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la route du Pied du Col à La Vachette,
- autorise le Maire à signer une convention avec le SyME05 pour établir à demeure une canalisation souterraine d'environ 30 mètres sur la parcelle communale B 1003,
- autorise le Maire à signer une convention amiable avec France Télécom pour la pose d'une canalisation souterraine de trois tuyaux 42/45 ainsi qu'une chambre Télécom sur la parcelle communale B 1003.

Intégration des parcelles E 676, E 1154 et E 1155 dans le domaine public

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'intégration des parcelles communales privées E 676, E 1154 et E 1155 d'une superficie de 1219 m², dans le domaine public communal,
- diligente le Maire pour accomplir les formalités auprès du Service du Cadastre.

Val-des-Prés, le 3 Février 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/001.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
Date de la convocation :
22 Janvier 2016

présents : 11

votants : 13
Date d'affichage :
22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restauration du cadran sud de l'horloge et de la calade de l'église Saint Claude

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude ainsi que de la calade sous le porche. Les travaux sont estimés à 10.020 € pour le cadran et à 19.291 € pour la calade. Le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude, ainsi que les travaux de restauration de la calade sous le porche pour un montant total de 29.310 € HT.
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

➤ coût H.T. de l'opération :	29.310,00 €
➤ subvention du Conseil Départemental 40% :	11.724,00 €
➤ subvention de la DRAC 40% :	11.724,00 €
➤ autofinancement de la commune 20% :	5.862,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/001.2)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

22 Janvier 2016

Date d'affichage :

22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention à la DRAC pour la restauration de la calade de l'église Saint Claude

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de restauration de la calade sous le porche de l'église Saint Claude. Les travaux sont estimés à 20.820 € H.T. pour lesquels il propose de solliciter la subvention la plus élevée possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la calade sous le porche de l'église Saint Claude pour un montant total de 20.820 € H.T.
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :20.820,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 8.328,00 €
 - subvention de la DRAC 40% :8.328,00 €
 - autofinancement de la commune 20% :4.164,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

22 Janvier 2016

Date d'affichage :

22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la sécurisation dans la traversée des villages

Monsieur le Maire rappelle les projets d'installation de feux tricolores comportementaux et de plateaux ralentisseurs pour sécuriser la traversée des villages. Le coût de ces installations est estimé à 19.527,80 € H.T. pour les feux tricolores, à 11.400 € H.T. pour les plateaux ralentisseurs et à 1.406,98 € H.T. pour la signalétique. Le Maire propose de solliciter une subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental, au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la pose de feux tricolores comportementaux et de plateaux ralentisseurs pour sécuriser la route RD 994 G dans la traversée des villages, pour un coût total de 32.334,78 € H.T.,
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'une subvention,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :32.334,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 50% : 16.167,00 €
 - subvention du Conseil Régional 30% :9.700,20 €
 - autofinancement de la commune 20% :6.466,80 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

22 Janvier 2016

Date d'affichage :

22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration du four de Pra Premier

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de restauration du four communal de Pra Premier qui se dégrade. Le lot maçonnerie est estimé à 20.784 € HT et le lot charpente et toiture à 52.494 € HT, soit un coût total de travaux de 73.278 € HT. Il propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole et de Monsieur le Député des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du four communal de Pra Premier pour un montant de 73.278 € HT,
- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole, ainsi qu'auprès de Monsieur le Député des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :73.278,00 €
 - subvention du Conseil Régional :12.946,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 10.000,00 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole :12.000,00 €
 - réserve parlementaire de Monsieur le Député :6.500,00 €
 - autofinancement de la commune :31.832,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/004)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
Date de la convocation :
22 Janvier 2016

présents : 11

votants : 13
Date d'affichage :
22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire informe que les enseignants de l'école primaire Emilie Carles projettent de faire un voyage scolaire à Montdauphin du 10 au 12 mai 2016 intitulé « Quelques jours au temps de Vauban », dont le coût s'élève à 4.053 €. Le Conseil Départemental subventionne les voyages scolaires sur la base de 20 € par enfant, plafonné à 1000 € pour les voyages avec nuitée, à condition que la commune s'engage à financer au moins 50% du coût du voyage..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de voyage scolaire prévu du 10 au 12 mai 2016 à Montdauphin pour les enfants de l'école primaire Emilie Carles et s'engage à le financer à hauteur de 2.030 €, soit plus de 50% du coût prévisionnel de 4.053 €,
- sollicite une subvention d'un montant de 20 € par élève, soit 760 € auprès du Conseil Départemental,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/005)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :
22 Janvier 2016

Date d'affichage :
22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour l'équipement hivernal des véhicules

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention faite auprès de Monsieur le Sénateur le 27 octobre 2014 pour l'équipement hivernal des véhicules. Il convient de reprendre la délibération pour actualiser le programme et le plan de financement, compte tenu des informations connues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire l'acquisition d'une lame papillon pour l'équipement hivernal de la chargeuse pour un montant de 9.500 € H.T.
- sollicite une subvention auprès de madame la sénatrice des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :9.500,00 €
 - réserve parlementaire de Madame la sénatrice :3.000,00 €
 - autofinancement de la commune :6.500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160127-2016_01_006-DE
Reçu le 10/02/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Janvier 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14

présents : 13

votants : 11

Date de la convocation :
22 Janvier 2016

Date d'affichage :
22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Délégation de service public pour le gîte d'étape

Monsieur le Maire rappelle que la délégation de service public pour l'exploitation du gîte d'étape et de deux meublés à La Vachette se termine le 30 novembre 2016. Il propose de relancer une procédure simplifiée pour trois années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'exploitation du gîte d'étape Le Duranceau, ainsi que du meublé du Foulon et en option du meublé situé au 3^{ème} étage de la maison commune à La Vachette, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2016, et pour un montant de rémunération du délégataire n'excédant pas 68.000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

22 Janvier 2016

Date d'affichage :

22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Conventions pour le passage de canalisations souterraines sur la parcelle communale B 1003

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur l'ancienne route nationale de La Vachette. Il convient d'autoriser le SyME05 et France TELECOM à poser des canalisations souterraines et une chambre Télécom sur la parcelle communale B1003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la route du Pied du Col à La Vachette,
- autorise le Maire à signer une convention avec le SyME05 pour établir à demeure une canalisation souterraine d'environ 30 mètres sur la parcelle communale B 1003,
- autorise le Maire à signer une convention amiable avec France Télécom pour la pose d'une canalisation souterraine de trois tuyaux 42/45 ainsi qu'une chambre Télécom sur la parcelle communale B 1003.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/01/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Janvier 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

22 Janvier 2016

Date d'affichage :

22 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Absente : Mme Anaïs VACHET

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Intégration des parcelles E 676, E 1154 et E 1155 dans le domaine public de la commune

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition par la commune des parcelles privées E1154 et E1155. Ces parcelles ainsi que la parcelle communale voisine E 676 étant affectées au stationnement public, il convient de les intégrer au domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intégration des parcelles communales privées E 676, E 1154 et E 1155 d'une superficie de 1219 m², dans le domaine public communal,
- diligente le Maire pour accomplir les formalités auprès du Service du Cadastre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

